

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
22 (Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PLUFUR

Séance du 27 novembre 2015

Nombre de conseillers	
- en exercice	15
- présents	14
- votants	15
- absents	1
- exclus	0

L'an deux mille quinze, le 27 novembre à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hervé GUELOU, Maire.

Etaient présents : MM.

GUELOU. LE CORRE. BEUZIT. RIOU. BOURHIS. JEGOU. LIRZIN.
I TANGUY. CABON. LE GALL. PICHOURON. LANGLOIS.
MORVAN. RICHARD ABSENT : ML TANGUY (procuration à B.
BEUZIT)

Date de convocation :

23 novembre 2015

Date d'affichage :

23 novembre 2015

M. LANGLOIS a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

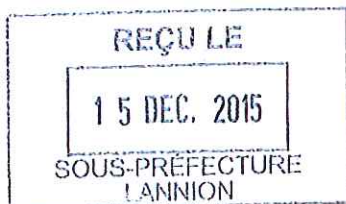
OBJET

AVIS SUR LE PROJET
DE SCHEMA
DEPARTEMENTAL DE
COOPERATION
INTERCOMMUNALE
DES COTES D'ARMOR

Après avoir pris connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet dans le cadre de la loi NOTRe du 07 août 2015, le Conseil, après délibération, :

-CONSIDERE que la loi NOTRe et l'interprétation, qui en est faite par le Préfet, contribuent à créer des territoires trop vastes avec un fonctionnement difficile à mener, entraînant une perte de démocratie locale,

-DONNE un avis favorable sur le projet de fusion n°7 "Fusion de Lannion-Trégor Communauté-la Communauté de communes du Haut-Trégor-la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux" sous réserve de l'accord des communes concernées des communautés de communes du Haut-Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux et sous réserve du maintien de la continuité territoriale,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Sous Préfecture de LANNION
le et publication ou
notification du

Le Maire



Signature

